

Motion relative au déploiement de la 5G à Najac

Le gouvernement a identifié la 5G comme un enjeu stratégique pour la France et décidé que les fréquences seraient attribuées aux opérateurs téléphoniques dès septembre 2020, avec un déploiement à marche forcée. En effet, cette décision intervient sans étude d'impact climatique et environnemental ni aucune consultation publique préalable alors même que, selon un sondage OpinionWay, réalisé en août 2020, les deux tiers des français sont pour un moratoire sur ce déploiement et que l'utilité réelle de la 5G est loin d'être aussi évidente.

La technologie 5G est conçue pour permettre des débits jusqu'à 10 fois supérieurs à la 4G sur les smartphones mais son déploiement en France aboutira très probablement à un effet rebond par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, notamment au travers des objets connectés. Ce qui devrait entraîner une très forte consommation d'énergie et conduire à une augmentation inévitable des émissions de gaz à effet de serre et de la masse de déchets électriques et électroniques.

Une étude d'impact environnemental préalable sur la 5G est donc nécessaire avant d'envisager son déploiement. Dans son rapport préliminaire d'octobre 2019, l'ANSES (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) affirme d'ailleurs avoir « mis en évidence un manque important voire une absence de données relatives aux effets biologiques et sanitaires potentiels » de cette technologie. Et les études qu'elle a commandées sur la nocivité des radiofréquences - dont la 5G fait partie - ne seront rendues qu'en 2023.

Pour toutes ces raisons, et à l'instar de nombreuses autres communes ayant d'ores et déjà prononcé des moratoires, le conseil municipal de Najac émet le vœu :

- que le gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G, tant qu'une évaluation transparente et impartiale de leurs impacts écologiques et sanitaires n'aura pas été réalisée et soumise à un débat public démocratique décentralisé, sur la 5G et sur les usages numériques, lors duquel ces impacts seront mis en balance avec les suppléments de service rendus par cette technologie ;
- que la commune de Najac applique ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ;
- que la fibre soit installée sur notre commune dans les meilleurs délais ;
- que notre commune s'engage à encourager Ouest Aveyron communauté, dont elle est membre, ainsi que ses autres communes membres, à adopter un vœu similaire.